

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de L'HERAULT
en partenariat avec les Centres de Gestion de L'ARIEGE, de L'AUDE, de la CHARENTE, de la CHARENTE MARITIME,
de la DORDOGNE, du GARD, de la HAUTE GARONNE, de la GIRONDE, des LANDES, du LOT, de la LOZERE,
des PYRENEES ATLANTIQUES, des PYRENEES ORIENTALES, des DEUX SEVRES et de la HAUTE VIENNE

ORGANISE

un concours externe

POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL

Spécialité Urbanisme, aménagements et paysages

Ce concours est ouvert pour **48 postes**

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS :

Par voie postale, télécopie, courriel ou au siège du Centre de Gestion de l'Hérault :

Du mardi 17 janvier au mercredi 15 février 2012 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute demande d'envoi postal, joindre une enveloppe de format 16 X 23 affranchie au tarif en vigueur (plus de 20 grammes)

DATE LIMITE de DEPOT des DOSSIERS

Le jeudi 23 février 2012 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de L'HERAULT
Parc d'Activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
☎ 04 67 04 38 80
Préinscription : www.cdg34.fr

Date prévisionnelle des épreuves d'admissibilité : le 20 juin 2012

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation susvisé, ou d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977 susvisée, ou d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'Etat, ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités mentionnées ci-après et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.

La condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le premier jour des épreuves soit le **20 juin 2012**.